

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS141

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 14 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article portant sur la fraude sociale, dont le dispositif expérimental est lourd à mettre en place et doit déjà faire ses preuves au plan fiscal.